

Conseil Municipal

Le jeudi 2 avril 2015, à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre FOUCHET, Maire.

Présents : Mmes BARDELOT Nicole, BARDY Marie-Christine, CROS Patricia, JACQUET Stéphanie, LAUGERAT Odile, TAILLANDIER Armelle, MM. ASSADET Alain, AUDIOT Francis, BERGERAULT Eric, BLAIN Claude, FERRIERE Laurent, FOUCHET Pierre, KOENIG Jean-Marc, PHILIPPE Narcisse, NOUAT Christian et REMANJON Patrice.

Absentes excusées : Mme CHARPENTIER Céline, FONTAINE Dorothée.

Absente excusée ayant délégué pouvoir : Mme RAIMBAULT Martine (*ayant délégué pouvoir à M. ASSADET Alain*).

Secrétaire de séance : M. AUDIOT Francis.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la dernière séance et passe à l'ordre du jour.

COMPTE-RENDU DES DIFFERENTES COMMISSIONS MUNICIPALES :

Commissions finances : le Conseil Municipal est informé que le montant des dotations versées par l'Etat est en partie connu. Une baisse conséquente est à constater en ce qui concerne la dotation forfaitaire.

Commission communication : une esquisse du prochain bulletin municipal est présentée à l'assemblée avec les différents thèmes qui seront abordés.

TARIF DE LOCATION DE LA SONORISATION MOBILE : le Conseil Municipal accepte de fixer à 250 € le tarif de location de la sonorisation mobile aux associations extérieures à la Commune, à compter du 1^{er} mai 2015.

PROJET DE CONSTRUCTION DES LOCAUX DE LA CANTINE SCOLAIRE ET DE LA GARDERIE MUNICIPALE : le Maire informe l'assemblée du projet de construction d'un bâtiment qui accueillera la cantine scolaire et la garderie municipale. La démolition des locaux actuels de la cantine serait envisagée et une construction à partir de la cour de l'école pourrait voir le jour. La disposition de ces locaux ainsi que leur surface restent à définir. Le Conseil Municipal accepte cette proposition et souhaite poursuivre ce projet et pour cela, il autorise le Maire à lancer une consultation d'architectes.

ATELIERS MUNICIPAUX : le Conseil Municipal souhaite lancer la construction de locaux à vocation d'ateliers municipaux rue du Champ de la Dame. Pour cela le Maire souhaite former un groupe de travail auquel l'ensemble du Conseil Municipal est invité à participer à une première réunion le mercredi 15 avril sur place.

ETANG COMMUNAL : dans un 1^{er} temps le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre du fonds de reboisement, en partenariat avec la Communauté de Communes en Terres Vives, la plantation d'arbres dans la parcelle communale récemment acquise à côté de l'Etang communal, est prévue. Une information sur les conditions de plantations et essences diverses d'arbres à privilégier est faite.

Par ailleurs, 2 circuits VTT sont aménagés pour les amateurs de ce sport avec un départ à partir de l'Etang. Le problème du stationnement des sportifs est avancé.

Une petite zone gravillonnée sera aménagée à proximité de la barrière de clôture afin d'effectuer un demi-tour dans de bonnes conditions. Un affichage des horaires d'ouverture de la barrière sera fait pour informer les usagers.

TERRAIN DU PRIEURÉ : Le Conseil Municipal autorise le Maire à prescrire un plan d'aménagement de la zone NAa du Plan d'Occupation des Sols au Prieuré. Les parcelles communales acquises seront classées réserve naturelle sans construction.

SIEMLFA : Le Conseil Municipal est informé des activités du Syndicat Intercommunal d'Etude des Moyens de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques. Il procède à l'élection de deux membres contradictoirement à l'élection des délégués en date du 7 avril 2014 et, à l'unanimité, M. AUDIOT Francis est élu membre titulaire et M. ASSADET Alain membre suppléant.

TRAIL : les tracés des 3 circuits qu'emprunteront les coureurs pour le Trail organisé à Menetou-Salon le 31 mai prochain sont présentés au Conseil Municipal. Le grand circuit sera probablement modifié en ce qui concerne le passage à l'Etang communal.

VENTE ET ACQUISITION DE PARCELLES A LA S.C.I. DU PRIEURE : En complément de la vente décidée par délibération du 6 octobre 2014, le Maire propose d'insérer dans cet acte les points suivants :

- Une bande d'un mètre cinquante de largeur située sur la parcelle F le long de la parcelle cadastrée AI n° 67 depuis le portail jusqu'à la clôture de la parcelle cadastrée AI n° 23, sera grevée d'une servitude de passage au profit de la parcelle cadastrée section AI n° 67 ;
- Aucune clôture ne devra être édifiée entre les parcelles cadastrées section AI n° 67 et F.

Ces propositions sont adoptées par le Conseil Municipal.

TRAVAUX DECHETTERIE : l'Assemblée est informée que l'entreprise chargée de la collecte des marcs de vin à la déchetterie chaque automne va construire un quai de réception. Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

PERSONNEL COMMUNAL : le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un des agents doit faire valoir ses droits à la retraite au cours de cette année. Il y aura donc lieu de le remplacer et le Conseil Municipal décide de créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à compter du 1^{er} mai 2015. Une fiche de poste concernant cet emploi sera établie.

Par ailleurs, en vue de pallier très rapidement à l'absence momentanée d'un agent communal, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un contrat avec l'Association ASER de Bourges (association d'emploi temporaire).

INFORMATIONS DIVERSES : Il est donné connaissance du compte-rendu de la dernière réunion du C.I.A.S. et de la formation suivie pour la banque alimentaire de Saint Martin d'Auxigny.

Les représentants du Conseil Municipal au syndicat du SMIRNE informent l'assemblée des projets à venir et notamment celui du changement d'une bâche d'un réservoir dont le prix est assez élevé. Pour régler les participations à venir à ce Syndicat, le budget du Service des eaux pourrait être revu à la hausse lors des prochaines années et une hausse de la surtaxe communale pourrait être étudiée.

Les représentants du SIVY (Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre) présente le compte-rendu des réunions auxquelles ils ont participé des travaux d'entretien des rives du Moulon seront exécutés au cours de cette année. Les riverains en seront informés.

Le Maire indique que lors d'une dernière réunion de la Communauté de Communes en Terres Vives, le choix de confier les dossiers d'autorisation de droit du sol à un service de cet EPCI a été adopté à la majorité des membres présents.

Séance levée à 22 h 30.